

Municipalité de Saint-Isidore-de-Clifton

RÈGLEMENT NUMÉRO 2023-167 CONCERNANT LE CONTRÔLE ET LA GARDE RESPONSABLE DES ANIMAUX ABROGEANT LE RÈGLEMENT 2021-145

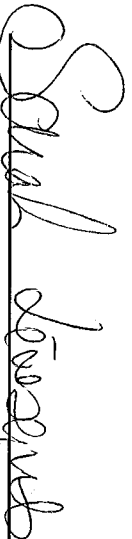
Avis public

est, par les présentes, donné par la soussignée, directrice générale de la municipalité, que lors de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 01 mai 2023, le règlement concernant le contrôle et la garde des animaux abrogeant le règlement 2021-145 portant le numéro 2023-167 a été adopté.

Ce règlement régit le contrôle et la garde responsable des animaux abrogeant le règlement 2021-145 pour l'année 2023 et les suivantes.

Ce règlement est disponible pour consultation sur le site web municipal au www.st-isidore-clifton.qc.ca/fr/reglements-municipaux.htm et au bureau municipal, sur rendez-vous, durant les heures d'ouverture, soit du lundi au jeudi de 9h à 11h30 et de 12h30 à 16h.

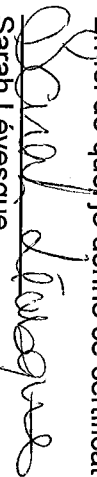
Donné à Saint-Isidore-de-Clifton, le 02 mai 2023.


Sarah Lévesque, directrice générale

Certificat de publication

Je, soussignée, Sarah Lèvesque, directrice générale de la municipalité de Saint-Isidore-de-Clifton, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le Conseil, le 02 mai 2023 et en publiant sur le site web de la municipalité.

En foi de quoi je donne ce certificat ce 02 mai 2023.



Sarah Lèvesque
Directrice générale